

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 29 juin 2020 à 19 heures

Le lundi vingt neuf juin deux mil vingt à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Luc FAVIER, Maire, suite aux convocations faites par lui en date du 22 juin 2020

Présents : Jean-Luc FAVIER, Maire, Gilles ADE, Cyrille AUSESKEY, Lydia BOLLORE, Cyril CODATO, Ornella FERRER, Monique HECKER, Gabriella HERTZOG, Guénolé LEROY, Eric PERUSINI, Christine WALLON, Frédéric WROBEL

Absents : Anne HAAS (procuration à Frédéric WROBEL), Laëtitia FILARDO, Claudine HACQUARD

Gilles ADE est désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la réunion de séance du 11 juin 2020 soumis à l'approbation des conseillers municipaux, est adopté à l'unanimité

Ordre du jour

- Point 28/2020 : Taux d'imposition 2020
- Point 29/2020 : Budget primitif 2020
- Point 30/2020 : Achat de rideaux pour la Mairie
- Point 31/2020 : Commission communale des impôts directs
- Point 32/2020 : Communication des décisions du Maire

Le Maire ouvre la séance et demande au Conseil municipal de bien vouloir supprimer le point suivant :

- 30/2020- Achat de rideaux pour la Mairie

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve la suppression de ce point

PROCES VERBAL

28/2020 – TAUX D'IMPOSITION 2020

Le Maire donne connaissance au Conseil Municipal, de l'état 1259 portant notification des bases nettes d'imposition des trois taxes directes locales et des allocations compensatrices revenant à la commune pour l'exercice 2020.

Il rappelle au Conseil municipal les taux appliqués en 2019 :

TH : **16,38** %, TF : **11,48** %, TFNB : **55,32** %

Du fait de la réforme de la fiscalité directe locale, dès 2020, les taux de la taxe d'habitation sont gelés à hauteur de ceux appliqués en 2019.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré ,

Vu l'avis de la commission des finances, réunie le 25 Juin 2020 :

- décide de fixer les taux d'imposition comme suit :

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 29 juin 2020 à 19 heures

	Taux	Base imposition	Produit
Taxe habitation	16,38 %	735 800	120 524
Taxe foncière (bâti)	12,50 %	448 200	56 025
Taxe foncière (non bâti)	57,00 %	3 700	2 109
TOTAL			178 658

Vote : à l'unanimité

29/2020 – BUDGET PRIMITIF 2020

Le Maire soumet au Conseil municipal le projet de budget primitif 2020, dont un exemplaire a été remis préalablement à chaque conseiller.

Il présente la section de fonctionnement du budget primitif 2020 et en donne lecture par chapitre.

Cette section s'équilibre en recettes et en dépenses à : 355 419,80 €

Le Maire présente ensuite la section d'investissement qui s'équilibre en recettes et en dépenses à : 146 481,38€

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- adopte le budget primitif 2020 ainsi présenté.

Vote : à l'unanimité

30/2020 – ACHAT DE RIDEAUX POUR LA MAIRIE

Point supprimé

31/2020 – COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Le Maire informe le Conseil que selon l'article 1650 du code général des Impôts, de nouveaux commissaires doivent être nommés pour composer la Commission communale des impôts directs.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Cette commission, outre le Maire ou l'adjoint délégué qui en assure la présidence, comprend six commissaires titulaires et six commissaires suppléants désignés par les soins du directeur des Services Fiscaux à partir d'une liste de 12 noms, pour les Commissaires titulaires et de 12 noms pour les Commissaires suppléants, liste dressée par le Conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, ou ressortissant d'un état membre de l'Union Européenne, être âgés de 18 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission

En conséquence, le Maire soumet au Conseil une liste de présentation comportant les douze noms à proposer pour chaque catégorie de commissaires.

Après l'avoir examinée, Le Conseil décide d'approuver, à l'unanimité, la liste ainsi dressée, annexée à la présente délibération.

Vote : à l'unanimité

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 29 juin 2020 à 19 heures

32/2020 – COMMUNICATION DES DECISIONS DU MAIRE

Le Maire donne communication des décisions qu'il a été appelé à prendre conformément à la délibération du 11/06/2020 prise en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

N°	DATE	OBJET
06/2020	16/06/2020	Intervention pour destruction de nids de chenilles processionnaires par la société ABIOXIR pour un montant total 1216,32 € TTC
07/2020	22/06/2020	Location d'un camion nacelle pour destruction nids de chenilles processionnaire chez DISTEL pour un montant de 200 € H.T.
08/2020	19/06/2020	Achat essuie main pour école maternelle, chez PAREDES pour un montant de 140,84 € TTC
09/2020	22/06/2020	Achat de fournitures scolaire pour école maternelle chez HISLER, pour un montant de 817,60 TTC
10/2020	22/06/2020	Achat de fournitures scolaires pour école élémentaire chez HISLER pour un montant de 410,61 € TTC
11/2020	25/06/2020	Réparation d'un volet roulant au 11 rue Haute, par la société FLVR, pour un montant de 539 € TTC
12/2020	29/06/2020	Contrat pour Contrôles périodiques des structures extérieures par DEKRA pur un montant annuel de 390 € H.T.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 20 h 30